

**ARRÊTÉ N° 2025-2026-45
PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS
POUR LE RENOUELEMENT GÉNÉRAL DES REPRÉSENTANTS
DES PERSONNELS ET DES USAGERS
AU CONSEIL DE L'UFR SANTÉ
DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION**

SCRUTIN DES 25 ET 26 MARS 2026

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 à L.712-6 ; L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que ses articles D. 719-1 et suivants ;
- Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles R.211-515 et suivants ;
- Vu l'arrêté rectoral n° DSM5/2025/29 en date du 03 juillet 2025 instituant une Commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) de l'Université de La Réunion ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion modifiés le 02 mai 2025 ;
- Vu les Statuts de l'UFR de Santé, modifiés le 08 juillet 2024 ;
- Vu l'arrêté n° 2025-2026-117 portant organisation des élections pour le renouvellement général des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR Santé de l'Université de La Réunion
- Vu l'arrêté n° 2025-2026-38bis portant recevabilité des candidatures et composition des listes de candidats pour les élections au conseil de l'UFR santé de l'Université de La Réunion

PROCLAME LES RÉSULTATS SUIVANTS :

Article 1^{er} : Résultats du collège des personnels au Conseil d'UFR

Collège A

	Total
Nombre de sièges à pourvoir	6
Total des inscrits	36
Nombre de votants	30
Nombre de bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages valablement exprimés	28
Taux de participation	83,33 %
Nombre de listes en présence	1

Sont proclamés élus en qualité de représentants des personnels au conseil d'UFR Santé, **collège A** (professeurs d'universités et assimilés), les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste

Liste Unité Force Réunion en Santé - 28 Voix - Soit 100,00 %	
1	Bérénice ROY-DORAY
2	Nicolas DIOTEL
3	Silvia IACOBELLI
4	Jean-Marc FRANCO
5	Marie-Paule GONTHIER
6	Loïc RAFFRAY

Collège B

	Total
Nombre de sièges à pourvoir	4
Total des inscrits	39
Nombre de votants	34
Nombre de bulletins blancs ou nuls	3
Suffrages valablement exprimés	31
Taux de participation	87,18 %
Nombre de listes en présence	2

Sont proclamés élus en qualité de représentants des personnels au conseil d'UFR Santé, **collège B (maîtres de conférences des universités ou assimilés)** les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

	Liste Vivre et être Santé - 13 Voix - Soit 41,94 %
1	Vanessa PALMA - ÉLUE
2	Jean-Jacques HOARAU - ÉLU

	Liste ROCHE-ALLARD-CASIMIR-BUN - 18 Voix - Soit 58,06 %
1	Marjolaine ROCHE - ÉLUE
2	Benoît ALLARD - ÉLU

Collège BIATSS

Total	
Nombre de sièges à pourvoir	2
Total des inscrits	44
Nombre de votants	36
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	36
Taux de participation	81,82%
Nombre de listes en présence	1

Sont proclamés élus en qualité de représentants des personnels au conseil d'UFR Santé, collège BIATSS les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

Liste Engagés pour les BIATSS ! - 36 Voix - Soit 100,00 %	
1	Mario CAPET - ÉLU
2	Cynthia PLANESSE - ÉLUE

Article 2 - Résultats du collège des praticiens hospitaliers au conseil d'UFR :

Total	
Nombre de sièges à pourvoir	2
Total des inscrits	9
Nombre de votants	5
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	5
Taux de participation	55,56 %
Nombre de listes en présence	1

Sont proclamés élus en qualité de représentants des praticiens hospitaliers au conseil d'UFR Santé, collège P les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

Liste CAP Santé - 5 Voix - Soit 100,00 %	
1	Fabien VANIET - ÉLU
2	Johanna ZEMOUR - ÉLUE

Article 3 - Résultats du collège des usagers au conseil d'UFR :

	Total
Nombre de sièges à pourvoir	2
Total des inscrits	3695
Nombre de votants	172
Nombre de bulletins blancs ou nuls	3
Suffrages valablement exprimés	169
Taux de participation	4,65%
Nombre de listes en présence	1

Sont proclamés élus en qualité de représentants des usagers, les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

Liste BOUGE TON UFR ! - 169 voix - soit 100,00%	
1	Stéphane NATIVEL - ÉLU
2	Cassandre PEREZ - ÉLUE
3	Noah RADJEBAY - SUPPLÉANT
4	Stéphanie LAMAH - SUPPLÉANTE

Article 4 - Durée et date d'effet du mandat des représentants élus des personnels et du collège P :

Les représentants des personnels et du collège P sont élus pour une durée de quatre ans à compter de ce jour.

Article 5 - Durée et date d'effet du mandat des représentants élus des usagers :

Les représentants des usagers sont élus pour une durée de deux ans à compter de ce jour.

Article 6 - Voies et délais de recours :

Les recours sont portés, conformément aux dispositions du code de l'éducation, auprès du président de la commission de contrôle des opérations électorales compétente qui siège au tribunal administratif de La Réunion, ou dans un lieu désigné par le président de la commission.

La commission de contrôle des opérations électorales est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.

Article 7 - Exécution et mesures de publicité :

La Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles et l'UFR Santé sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par publication sur le site internet de l'établissement.

Le présent arrêté sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, et transmis au Recteur de Région académique de La Réunion, Chancelier des universités.

Fait à Saint-Denis, le 27 mars 2026

Par délégation, Président de l'Université de La Réunion

Davy LILA-HELMER

Directeur Général des Services Adjoint

Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles. Jean-François HOARAU

